



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-POS-223

Déposé le : 10.1.2017

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre du postulat

Améliorer sensiblement le taux de recyclage des équipements électriques et électroniques : une priorité économique et environnementale

## Texte déposé

Les équipements électriques ou électroniques sont de plus en plus nombreux alors que leur durée d'utilisation diminue. Il s'ensuit une augmentation continue de la quantité des déchets électriques ou électroniques. Une élimination adaptée permet d'éviter le rejet des polluants dans l'environnement et de boucler le cycle de vie des produits.

La reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques est régie par l'ordonnance sur la restitution (OREA). Les commerces, les fabricants et les importateurs sont tenus de reprendre gratuitement les équipements électriques ou électroniques usagés du même type que ceux qu'ils proposent dans leur assortiment, même lorsque le client ne souhaite pas acheter de nouvel appareil.

De leur côté, les consommateurs sont tenus de rapporter ces appareils, car il est interdit de les éliminer avec les ordures ménagères.

Des entreprises d'élimination spécialisées démontent ces équipements et les traitent. Les éléments problématiques (p.ex. interrupteurs à bascule contenant du mercure, condensateurs contenant des PCB, piles et batteries) sont démontés ou triés et éliminés suivant une procédure spéciale. Les fragments restants sont séparés. Les fractions qui en résultent peuvent être revalorisées comme matières : plastiques, fer, aluminium, alliages d'étain, de zinc, de cuivre et de nickel et métaux précieux.

En Suisse, les filières de recyclage existent. Le problème réside plutôt dans l'acheminement des appareils électriques ou électroniques vers les points de récolte : en effet, certains types d'appareils électriques ou électroniques ne sont pas rapportés. Ceci est particulièrement vrai pour les téléphones portables qui se caractérisent, de plus, par un taux de remplacement élevé (en moyenne tous les deux ans), ce pour deux raisons principales :

- les abonnements de téléphonie mobile les plus populaires lient les consommateurs sur deux ans et incluent le prix d'achat du téléphone ce qui incite les consommateurs à opter pour un nouvel appareil dès qu'ils sont déliés de leur contrat, et ;
- l'obsolescence programmée des iPhones qui ont un taux de pénétration particulièrement élevé en Suisse (les batteries intégrées obligent à changer d'appareil lorsque ces dernières sont hors service).

Selon un sondage de Nokia, 44% des portables usagés traînent dans un tiroir, 25% sont transmis à des membres de la famille ou des amis et environ 16% vendus à titre privé.

Selon Swico,

- le taux de récupération des téléphones portables en Suisse se monte à environ 15 % ;
- près de 8 millions de téléphones portables usagés et inutilisés dorment dans les tiroirs des ménages suisses ;
- près de deux tiers de la population suisse ignore qu'elle peut restituer le portable usagé lors de l'achat d'un nouvel appareil.

Et pourtant les portables sont une véritable mine d'or (on peut récupérer des plastiques, des métaux (dont le cuivre, l'argent et l'or) et d'autres matériaux (cristaux liquides, retardateurs de flamme à raison de 3%)). S'y ajoute le fait qu'ils contiennent de nombreuses substances nocives qui devraient être éliminées de manière sûre ; les batteries usagées contiennent encore des substances toxiques qui sont libérées dans l'atmosphère lors de l'incinération, avec des risques élevés pour l'environnement, les hommes et les animaux.

Une autre voie, consiste à rallonger la durée de vie de ces appareils, en mettant sur pied des ateliers de réparation et de mise à jour des téléphones, sur le modèle des ateliers vélos que l'on trouve dans différentes villes suisses ou du programme RESTART de la Ville de Lausanne qui a permis de préparer quelque 3'600 anciens postes informatiques et de leur donner une nouvelle vie en les offrant à des associations humanitaires à but non lucratif. Ces ateliers ont de plus l'avantage d'employer des personnes en recherche d'emploi et de les requalifier en leur permettant de développer de nouvelles compétences élevées et transférables sur le marché de l'emploi (nettoyage et suppression des données, reformatage et installation d'un système d'exploitation et d'applications libres, etc.).

Au vu de ce qui précède et afin de mettre en place des mesures qui permettent d'augmenter sensiblement le nombre d'appareils électriques et électroniques rapportés aux points de vente, notamment les téléphones portables, et de participer ainsi à la conservation des ressources et la préservation de la nature, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place, à l'échelon cantonal,

- de mesures incitant les propriétaires d'appareils électriques et électroniques, notamment de téléphones, à rapporter leurs vieux appareils à un point de collecte, en introduisant par exemple une consigne ou une obligation de reprise payante lors de la vente ;
- d'ateliers de réparation et de mise à jour des téléphones, qui ont de plus l'avantage de leur donner de nouvelles compétences élevées et transférables à des personnes en recherche d'emploi ;
- d'un concept d'information à la population sur la manière de recycler correctement les appareils électriques et électroniques, notamment les téléphones portables et de les faire durer plus longtemps.

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Sources :

http://www.bafu.admin.ch/abfall/01472/01478/index.html?lang=fr, dernière mise à jour le:  
10.06.2016 ;  
swico ; www.focus.de

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

X

Γ

Γ

Nom et prénom de l'auteur :

Muriel Thalmann

Signature :

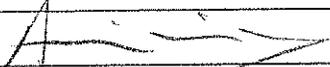
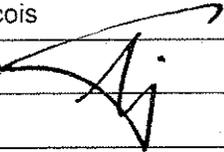
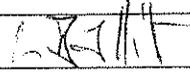
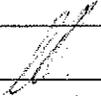
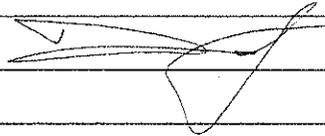
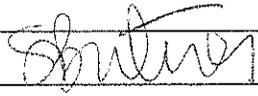
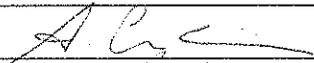
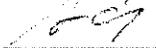


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

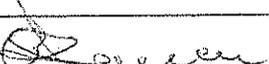
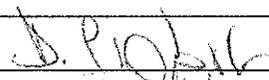
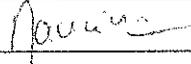
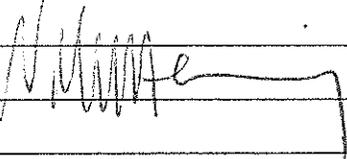
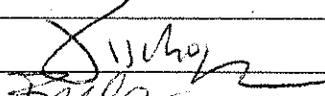
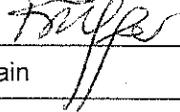
Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh 	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Clément François	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire 	Clivaz Philippe 	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle 
Ballif Laurent 	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne 
Bendahan Samuel 	Creteigny Gérald	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte 	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Sabine
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Décosterd Anne	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Deillon Fabien	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre 	Guignard Pierre
Butera Sonya 	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Devaud Grégory	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Cherubini Alberto 	Donzé Manuel	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie 	Ducommun Philippe	Jaquet-Berger Christiane
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Chevalley Jean-Rémy	Durussel José	Jobin Philippe
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Jungclaus Delarze Suzanne
Christen Jérôme	Eggenberger Julien	Kappeler Hans Rudolf

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Sansonnens Julien
Kernen Olivier 	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine 	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Randin Philippe 	Stürner Felix
Manzini Pascale 	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas 	Ravenel Yves	Tosato Oscar 
Matter Claude	Renaud Michel	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean 
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip 
Melly Serge	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam 	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Rydlo Alexandre	Züger Eric